


OBJET DENOMINATION DE VOIES

Afin de répondre à un besoin impérieux en matière de listes électorales, et pour satisfaire aux normes imposées par les services de La Poste, il convient de dénommer officiellement deux voies existantes sur le quartier de Montgaillard :

Propositions

- voie intérieure de la Cité des Bories
- voie d'accès au « Village de la Vierge »
- Allée des Bories,
- Rue Raoul Nativel.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 LE MAIRE
Albert ANNETTE

OBJET DENOMINATION DE VOIES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 09/4- du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ESPERET Jean-Pierre, 13ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

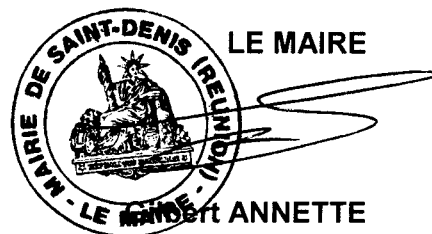
Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve les nouvelles dénominations de voies :

- voie intérieure de la Cité des Bories
- voie d'accès au « Village de la Vierge »
- Allée des Bories,
- Rue Raoul Nativel.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **27 JUIL. 2009**

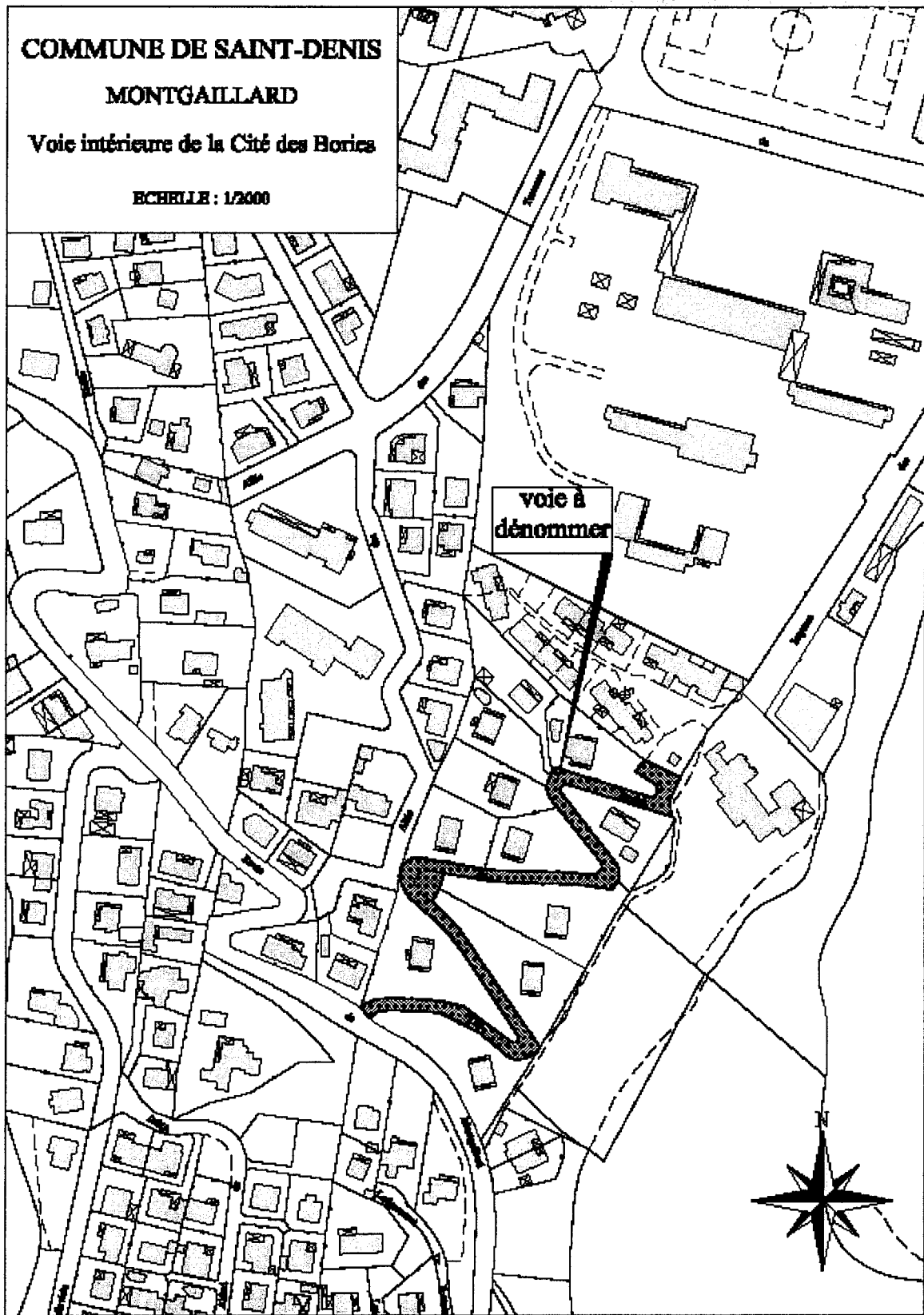


COMMUNE DE SAINT-DENIS

MONTGAILLARD

Voie intérieure de la Cité des Bories

ECHELLE : 1/2000

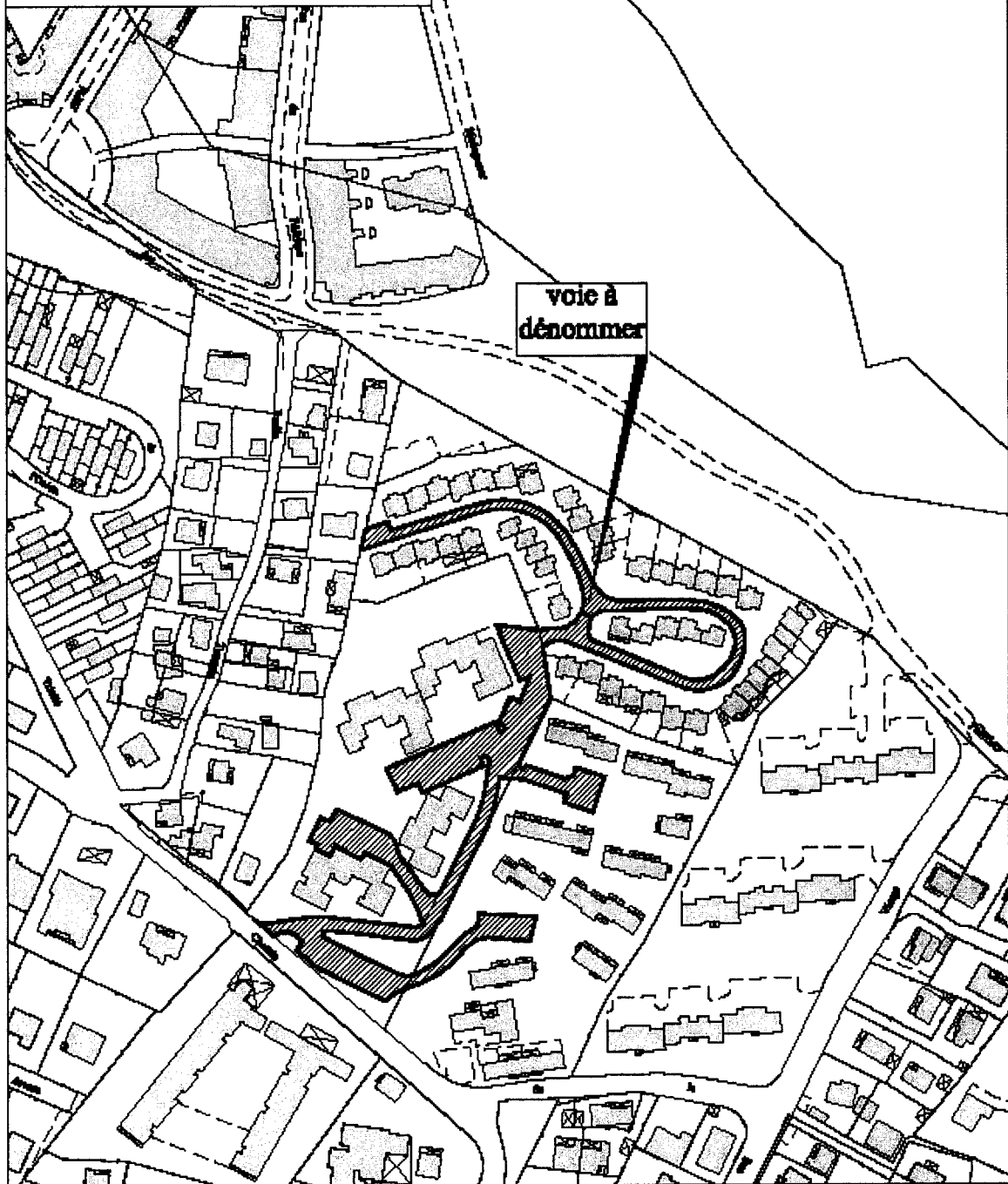


COMMUNE DE SAINT-DENIS

MONTGAILLARD

Voie d'accès au " Village de la Vierge "

ECHELLE : 1/2000



MAIRIE DE SAINT-DENIS - DIRECTION DU PLAN & DES OCCUPATIONS